



*Journées de Formation Continue*

## SANTÉ MENTALE ET CITOYENNETÉ

**Paris**

**13 juin 2018**

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Amphithéâtre Laroque  
14 avenue Duquesne - 75007 PARIS

## PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE : QUAND LE PARCOURS SE MET AU SERVICE DU POUVOIR D'AGIR ?\*

**Lyon**

**8 novembre 2018**

\*Le programme de cette journée sera communiqué ultérieurement.

**SANTÉ MENTALE FRANCE**  
31, rue d'Amsterdam  
75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 - Fax : 01 45 96 06 05  
contact@santementalefrance.fr  
URL : [www.santementalefrance.fr](http://www.santementalefrance.fr)

Organisme formateur  
n° : 11 75 203 79 75



## ARGUMENT

Selon l'OMS la santé mentale « est un état de bien être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». On voit d'emblée que cette définition nous oblige à considérer ce qu'il en est de l'exercice de la pleine citoyenneté de l'individu pour vivre au mieux sa santé mentale. Rappelons que la citoyenneté est pour tout un chacun la possibilité de jouer un rôle actif dans la communauté avec le respect de ses droits et capacités, en dépit des obstacles rencontrés.

Nous espérons lors de cette journée préciser et approfondir cette notion de citoyenneté, non seulement dans ses aspects historiques, mais aussi dans ses incidences dans le champ de la psychiatrie, de la santé mentale et du handicap. Les enjeux paradoxaux liés à l'accompagnement pour l'autonomie, et, aux nécessités de protection ou de soins, dessinent le canevas complexe du champ d'action des professionnels, pour et avec les personnes en difficulté psychique. Cela implique le respect et la mise en œuvre des mesures législatives, par exemple celles concernant la compensation du handicap.

Il nous faudra envisager dans la deuxième partie de la journée, quelles sont les initiatives que les intervenants d'aujourd'hui mettent en œuvre pour faire participer les usagers et tous les acteurs des projets territoriaux de santé mentale (PTSM), figurant dans le décret de juillet 2017. Au travers de ces exemples, nous pourrions repérer les facteurs susceptibles de freiner ou de favoriser la citoyenneté des usagers dans les stratégies de rétablissement. Comment des bénéficiaires usagers peuvent ils devenir des bénéficiaires experts ? Quelle forme peut prendre la lutte contre la stigmatisation ?

Comment inscrire dans une dynamique inclusive nos accompagnements pour construire un espace de citoyenneté commun à tous ? Comment travailler pour un accès de tout à tous ?

**Animateur:** Jean-Philippe CATONNÉ, Psychiatre et philosophe

**Matin:**

**Entrée en citoyenneté**

**PROGRAMME**

8h30	<b>Accueil des participants</b>	
9h00	<b>Ouverture</b>	
	Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) Jacques MARESCAUX, Président de Santé Mentale France	
9h00	<b>1789 : Du sujet au citoyen</b>	
	Fabienne BOCK, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université de Paris-Est Marne-la-Vallée	
10h00	<b>Professionnel et citoyen</b>	
	Yves BUIN, Psychiatre et écrivain	
10h30	Pause	
11h00	<b>La citoyenneté ? Et puis quoi encore ?</b>	
	Pascal CACOT, Directeur Général, Association d'Entraide Vivre, Villejuif	
11h30	<b>Accès aux droits des personnes handicapées psychiques et la défense de leurs droits</b>	
	Patrick GOHET, Adjoint au défenseur des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité	
12h00	Débat avec tous les participants	
13h00	Déjeuner	
14h30	<b>L'implication des usagers :</b>	
	<b>Citoyen ensemble !</b> Élisabeth DAMIANI, Formatrice pour Alfapsy, Groupe Œuvre Falret, Paris	
	<b>Le défi du rétablissement</b> Jean-Philippe CAVROY, Directeur, avec des membres de Club House, Paris	
	<b>Obstacles à la pleine citoyenneté</b> Philippe MAUGIRON, Médiateur de santé pair au centre hospitalier Sainte-Anne et coordinateur pédagogique à l'Université Bobigny Paris 13	
15h30	Pause	
16h00	<b>L'implication dans la communauté :</b>	
	<b>Contribution des comités locaux de santé mentale (CLSM) à la citoyenneté des personnes souffrant de troubles psychiques</b> Laurent ELGHOZI, Président de l'association « Elus, santé publique et territoires », Paris	
	<b>Une priorité d'inclusion citoyenne</b> Aline BELKADI et Bruno TORREGROSSA, Un Chez Soi d'Abord, Paris	
	<b>Emploi accompagné</b> Philippe BROUANT, Directeur général, Association Regain, Paris	
17h00	Débat avec tous les participants	
17h30	<b>Conclusion</b> Anne CARON-DÉGLISE, Magistrat, ancienne conseillère chargée des droits des personnes, Paris (sous réserve)	
18h00	<b>Clôture</b>	

**Après-midi:  
Agir en citoyen**

**À NOTER :**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SMF se tiendra le mardi 12 juin à Paris.  
Le lieu et les horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

# Fiche individuelle d'inscription

**JOURNÉES DE FORMATION :**  
Paris, le 13 juin 2018  
Lyon, le 8 novembre 2018

NOM(Mme,M.).....

Prénom.....

Profession.....

Tél. .... Fax.....

Courriel.....

## Établissement employeur

NOM.....

N° ..... Rue.....

Code Postal .....

Ville.....

Tél. .... Fax.....

Courriel.....

## Adresse personnelle si inscription individuelle

NOM.....

N° ..... Rue.....

Code Postal .....

Ville.....

Tél. .... Fax.....

Courriel.....

## Facture à faire parvenir

à mon employeur     à moi-même

## Convention de formation

oui                       non

# Fiche individuelle d'engagement

## SEULEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRENANT EN CHARGE DIRECTEMENT LES FRAIS D'INSCRIPTION

NOM du Directeur .....

Administration ou Établissement .....

N° ..... Rue.....

Code Postal .....

Ville.....

Tél. .... Fax.....

Courriel.....

Je certifie que mon administration ou établissement s'engage à prendre en charge les frais d'inscription de :

120 € pour la journée de formation à     Paris, le 13 juin 2018

Lyon, le 8 novembre 2018

200 € pour les 2 journées de formation

concernant : Mme, M. ....

et à régler le montant au titre de la formation continue ou à un autre titre.

Date - Cachet du directeur

**FICHE À RETOURNER À :**  
**SANTÉ MENTALE FRANCE**  
31, rue d'Amsterdam  
75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 Fax : 01 45 96 06 05  
Courriel : contact@santementalefrance.fr  
N° formateur : 11 75 203 79 75

## Frais d'inscription :

..... x 120 € = ..... € pour la journée du 13 juin ou du 8 novembre

..... x 200 € = ..... € pour les 2 journées

TOTAL ..... €

## Déjeuner : Possibilité de déjeuner sur place pour 10€ environ

déjeunera

ne déjeunera pas

## Règlement :

Règlement ci-joint

par chèque

par virement bancaire

à l'ordre de SANTÉ MENTALE FRANCE

(frais de virement à votre charge)

Banque : Société Générale - Code Banque : 30003

Code Guichet : 03120 - Compte n° : 00150762335 Clé : 36

Identification internationale :

IBAN : FR76 3000 3031 2000 1507 6233 536

Bic adresse swift : SOGEFRPP

Fiche d'engagement signée

Je désire recevoir ..... fichets SNCF

Date - Signature

# Conditions générales

## 1. Conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription doit être retourné à la Fédération Santé Mentale France accompagné d'un chèque ou d'un ordre de virement bancaire équivalent aux frais d'inscription (ou la fiche d'engagement dûment signée et complétée), faute de quoi l'inscription ne pourra être confirmée. Dès réception de votre inscription, il vous sera adressé confirmation.

## 2. Conditions d'annulation

Il sera retenu, comme frais de dossier :

PAR INSCRIPTION :

Jusqu'à J-15 : la somme de 40 €, jusqu'à J-5 : la somme de 70 €, au-delà : la totalité est due.

Les annulations sur les tarifs préférentiels ne donnent lieu à aucun remboursement.

La Fédération Santé Mentale France ne pourra être tenue responsable de l'annulation et des frais occasionnés par des cas de force majeure et causes indépendantes de sa volonté, notamment : grèves, conditions climatiques, incidents techniques, etc. et aucune indemnité ne sera accordée.

## 3. Restauration

Déjeuner libre.

## 4. Hébergement

Paris et Lyon sont particulièrement chargées en manifestations et touristes. Nous vous recommandons de réserver votre hôtel au plus tôt.

Vous pouvez vous mettre en contact :

1. Pour Paris, vous pouvez faire vos réservations sur le site de l'Office de Tourisme de Paris : [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com)

2. Pour Lyon, avec la centrale de réservations de l'Office de Tourisme :

Tél : 04 72 77 72 50, Site : [www.lyon-france.com](http://www.lyon-france.com)

## 5. Paiement

Par chèque bancaire ou par virement bancaire simple en € au nom de la Fédération Santé Mentale France - Banque : Société Générale - Code Banque : 30003, Code Guichet : 03120 - Compte N° : 00150762335 - Clé RIB : 36. Joindre impérativement à votre bulletin d'inscription la photocopie de l'ordre de virement sur lequel vous devez porter votre nom, faute de quoi l'identification est impossible. Le virement sera porté à votre crédit sous déduction des frais prélevés par la banque. La lettre de confirmation mentionnera la réception de votre virement.

FICHE À RETOURNER À :  
**SANTÉ MENTALE FRANCE**  
31, rue d'Amsterdam  
75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 Fax : 01 45 96 06 05  
Courriel : [contact@santementalefrance.fr](mailto:contact@santementalefrance.fr)  
N° formateur : 11 75 203 79 75